



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/Conf.10.23
9 mai 2011

Original : Anglais

DIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Bergen, 20-25 novembre 2011
Point 19 de l'ordre du jour

POLITIQUE DE CONSERVATION DES ITINÉRAIRES AÉRIENS DES OISEAUX

(Préparé par le secrétariat PNUE/CMS)

1. Une voie de migration peut être définie comme l'étendue complète qu'utilise une espèce d'oiseaux migrateurs (ou groupes d'espèces apparentées ou de populations distinctes d'une seule espèce) à travers laquelle elle se déplace, sur une base annuelle, à partir de territoires de reproduction vers des zones de non-reproduction, y compris les lieux intermédiaires de repos et d'alimentation ainsi que les zones au sein desquelles les oiseaux migrent.
2. Une voie de migration unique est constituée de nombreux réseaux de migration qui se chevauchent, ceux-ci étant composés de populations et d'espèces d'oiseaux individuels, chacune ayant des préférences d'habitat et des stratégies de migration différentes. En connaissant les différents réseaux de migration, il est possible de grouper les itinéraires aériens utilisées par les oiseaux en itinéraires aériens larges, chacune étant utilisée par de nombreuses espèces pendant leurs migrations annuelles.
3. Les itinéraires aériens concernent directement la CMS car elles peuvent être le sujet d'Accords, de Mémoires d'Accord, de partenariats et d'autres instruments de coordination. Une approche des itinéraires aériens à la conservation des oiseaux migrateurs permet de couvrir de nombreuses espèces qui sont confrontées aux mêmes menaces et partagent les mêmes habitats et mêmes itinéraires aériens, ce qui rentabilise les efforts de conservation tant d'un point de vue technique que financier.
4. La COP9 de la CMS (Rome, 2008), a adopté la résolution 9.2 qui demande la mise en place « d'un groupe de travail ouvert au sujet des itinéraires aériens mondiaux des oiseaux, sous la tutelle du conseil scientifique, pour qu'il agisse en tant que groupe de réflexion sur les itinéraires aériens et les structures, et dont la tâche consistera à examiner les problèmes scientifiques et techniques relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, ainsi que les processus, initiatives et instruments internationaux pertinents, comme base pour la politique future de la CMS sur les itinéraires aériens et en contribuant au travail de la structure future de la CMS ».
5. Le Flyways Working Group (FWG) ouvert (groupe de travail sur les voies migratoires) a été établi dans la période inter-session fin 2009 sous la tutelle du conseil scientifique. Outre les membres du conseil, on a fait appel aux conventions, initiatives et partenaires clés, pour assurer une large couverture à la fois en termes d'expertise sur les

problèmes relatifs aux itinéraires aériens des oiseaux et en termes de représentation géographique auprès du groupe de travail. Le président du FWG est le Dr. Taej Mundkur, conseiller nommé à la COP pour la faune asiatique et le vice-président est M. John O'Sullivan, conseiller nommé à la COP pour les oiseaux ;

Le FWG a entrepris trois études majeures :

- a. Une étude sur les instruments existants administratifs et/ou de gestion pour les itinéraires aériens des oiseaux migrateurs au niveau global (Étude 1). Ce rapport a été coordonné par Wetlands International sous contrat avec le Secrétariat de la CMS;
- b. Une étude sur la connaissance scientifique et technique des itinéraires aériens des oiseaux migrateurs et les priorités en matière de conservation, y compris les lacunes majeures (Étude 2). Ce rapport a été coordonné par BirdLife International sous contrat avec le Secrétariat de la CMS ; et
- c. Une étude sur les options politiques pour la conservation et la gestion des itinéraires aériens devant alimenter le processus intersession au sujet de la structure future de la CMS (Étude 3). Ce rapport a été rédigé par le Dr. Colin Galbraith sous contrat avec le Secrétariat de la CMS.

6. Ces études sont présentées dans les documents d'information suivants: PNUE/CMS/ScC17/Inf.4.1, PNUE/CMS/ScC17/Inf.4.2 et PNUE/CMS/ScC17/Inf.4.3.

7. Au cours des deux dernières années, le FWG a fourni des informations aux réunions du comité permanent de la CMS et du groupe de la structure future.

8. Le FWG a tenu une réunion à Édinbourg les 20 et 21 février 2011, répondant à l'aimable invitation du gouvernement écossais. Les principaux thèmes abordés lors des réunions étaient le contenu de l'Étude 3 sur les options politiques et l'ébauche de résolution sur les itinéraires aériens à présenter à la COP10. Le rapport de la réunion est présenté dans le document d'information suivant: PNUE/CMS/ScC17/Inf.4.4.

9. Pendant sa réunion à Édinbourg, le FWG a convenu que le groupe de travail devait jouer un rôle au cours des trois prochaines années, et donc la Conférence des Parties peut envisager de conserver ce groupe pendant les années 2012 à 2014, jusqu'à la COP11.

Action requise :

La Conférence des Parties est invitée à :

- a. considérer l'ébauche de la Résolution proposée sur les itinéraires aériens mondiaux et ;
- b. considérer la prolongation du groupe de travail sur les voies migratoires (FWG) jusqu'à la COP11.